















Cela bouge en mer

Le plan d'aménagement des espaces marins 2020-2026



TABLE DES MATIÈRES

	Une mer pleine d'activité.....	3
	Un plan d'aménagement des espaces marins pour la partie belge de la mer du Nord....	4
	Une mer pleine de vie	6
	Une mer d'énergie.....	8
	Une mer pleine de navires.....	10
	La mer comme source de nourriture	12
	La mer comme force de la nature.....	14
	La mer comme matériau de construction.....	14
	La mer comme domaine militaire	16
	Une mer de patrimoine.....	18
	Une mer de connaissances.....	18
	Une mer pleine de possibilités	20
	Une mer de plaisir.....	20
	Une mer de questions !.....	22
	Pour en savoir plus.....	24
	Colophon	26
	Carte intégrée	27



Une mer pleine d'activité

La partie belge de la mer du Nord est l'une des zones marines les plus fréquentées au monde. Cependant, elle ne couvre que 0,5% de la totalité de la mer du Nord : 3.454 km² ou la taille d'une province belge moyenne. Il s'y passe chaque jour de nombreuses activités, allant de la navigation à la production d'énergie verte, en passant par l'extraction de sable. Afin de permettre à toutes ces activités de se dérouler en toute sécurité, des accords clairs entre les différents utilisateurs de la mer du Nord sont indispensables. A cette fin, les autorités fédérales élaborent un plan d'aménagement des espaces marins pour la partie belge de la mer du Nord. Ce plan est révisé tous les six ans, assurant ainsi l'équilibre nécessaire entre sécurité juridique et flexibilité. Cette brochure présente le plan d'aménagement des espaces marins, qui s'étend de 2020 à 2026.



UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES MARINS POUR LA PARTIE BELGE DE LA MER DU NORD

A QUI EST LA MER DU NORD ?

La mer du Nord appartient à tout le monde. Toutefois, pour la protéger et protéger ses habitants, il peut être nécessaire d'imposer certaines règles.

Par exemple, les autorités fédérales belges peuvent délivrer des permis aux entreprises pour certaines activités dans la partie belge de la mer du Nord (que nous appelons "notre mer du Nord" dans la présente brochure). Pensez à la construction et à l'exploitation de parcs éoliens ou à l'exploitation du sable. Les autorités prennent également des mesures pour protéger le milieu marin, comme la désignation de zones naturelles protégées.

Saviez-vous

que la Belgique a été l'un des premiers pays au monde à établir un plan d'aménagement des espaces marins ?

DE L'AQUACULTURE À L'EXTRACTION DE SABLE

Notre partie de la mer du Nord est petite mais très fréquentée. Les activités y sont nombreuses et diverses :

- conservation de la nature
- production énergétique
- navigation
- travaux de dragage
- pêche

- aquaculture
- extraction de sable
- la protection du littoral côtier
- activités militaires
- tourisme
- protection des épaves
- recherche scientifique
- activités commerciales et industrielles

DANS LE TEMPS ET L'ESPACE

Les nombreuses activités dans notre mer du Nord ne sont pas seulement de nature diverse. Le lieu et le moment où elles s'exercent sont également très différents. Des éoliennes s'élèvent au-dessus de la surface de la mer, les filets des pêcheurs de hareng flottent dans l'eau et du sable est extrait des fonds marins. Certaines activités peuvent avoir lieu simultanément, d'autres sont mutuellement exclusives. Par exemple, le fait que pendant les exercices de tir de l'armée, la navigation de plaisance dans cette zone est limitée, se passe d'explication supplémentaire. Les saisons jouent également un rôle, non seulement pour le tourisme en mer, mais aussi pour la pêche, par exemple.

VERS LE POINT D'ÉQUILIBRE DANS LE RESPECT DE LA NATURE

Il est important de bien coordonner toutes les activités

et, ce faisant, de protéger de manière optimale la mer et toute la vie qui la compose. C'est pourquoi les autorités ont élaboré un plan d'aménagement des espaces marins pour notre mer du Nord. Ce plan trace la carte de notre mer du Nord et de ses utilisateurs, et tente de concilier leur impact spatial et sur la nature.

UN PLAN TOUS LES SIX ANS

Le plan couvre une période de six ans (de 2020 à 2026) : de la sorte, les autorités s'obligent à régulièrement évaluer le plan et à l'adapter si nécessaire. De cette façon, les différents utilisateurs savent également ce qui est autorisé, où et quand. Cela donne plus de certitude à tous ceux qui exercent ou veulent exercer une activité en mer.

UNE CARTE PAR ACTIVITÉ

Cette brochure explique les activités les plus importantes réalisées dans notre mer du Nord à l'aide de cartes spécifiques. En fin de brochure, une carte intégrée donne la vision d'ensemble (voir p. 27). Vous pouvez également tester vos connaissances concernant le plan d'aménagement des espaces marins à l'aide d'un petit quiz (voir p. 22).

Vous trouverez le plan complet sur www.amenagementdesespacesmarins.be.



Grande Bretagne

Jusqu'à environ
83 km
en mer
(45 miles marins)

Plus ou moins
la taille d'une province
belge :
3.454 km²

Peu profonde:
20 m
en moyenne, avec
un maximum de
45 m

Pays-Bays

La partie belge
de la mer
du Nord

Environ
0,5%
de la superficie totale
de la mer du Nord

Une côte d'environ
65 km
de long

Zeebrugge

Ostende

Nieuport

Belgique

France



UNE MER PLEINE DE VIE

Plus de 2 000 espèces d'animaux et de plantes : notre mer du Nord déborde de vie. Environ 140 espèces de poissons peuplent notre mer du Nord et plus de 60 espèces d'oiseaux marins se plaisent dans nos eaux côtières. Les mammifères marins, tels que le marsouin commun et le phoque, sont également de plus en plus courants.

Cette biodiversité se développe sur les nombreux bancs de sable peu profonds de notre mer du Nord. Les **lits de gravier** (qui accueilleraient jadis des bancs d'huîtres) et les **bancs de vers tubicoles** (les vers qui apparaissent ici et là sur la plage) sont autant de "hotspots", refuges uniques pour des espèces gravement menacées comme l'Alcyon et la chaline.

L'hippocampe est également présent dans notre mer du Nord.



Dans notre mer du Nord, des zones naturelles protégées ont été délimitées depuis longtemps déjà :

- les **"Vlaamse Banken"** à l'ouest, désignés pour la protection :
 - des bancs de sable peu profonds, des lits de gravier et des bancs de vers tubicoles
 - du marsouin, du phoque commun et du phoque gris
- **Trois zones de protection des oiseaux** situées le long de la côte

Dans le plan d'aménagement des espaces marins 2020-2026, une autre zone naturelle voit le jour à la frontière avec les Pays-Bas, la **"Vlakte van de Raan"**. En outre, la réserve naturelle **"Baai van Heist"** est incluse dans la zone de protection des oiseaux près de Zeebrugge. De cette façon, leur gestion sera rendue plus efficace, en optimisant la surveillance, la recherche scientifique et l'application de la loi.

Le but de ces zones n'est pas d'exclure toutes les activités, mais de protéger la vie marine. À cette fin, les activités qui pourraient être dommageables aux espèces et habitats existants doivent faire l'objet d'une évaluation dite appropriée. L'activité ne peut

Saviez-vous

que la Belgique, avec 37% de zones marines naturelles protégées, est bien au-dessus de la moyenne européenne de 8,9% ?

avoir lieu que si cette évaluation montre qu'il n'y a pas d'impact négatif sur la zone naturelle.

En outre, **trois zones de recherche** ont été désignées, dont deux dans les "Vlaamse Banken". Dans ces zones, des restrictions peuvent être imposées pour les activités qui affectent le sol afin d'assurer la restauration et la conservation de la nature.

Vous souhaitez en savoir plus sur les habitants de notre mer du Nord ? Consultez la brochure "La mer regorge de vie ... Comment protéger et rétablir la riche biodiversité de notre mer du Nord ?" (voir "Pour en savoir plus" p. 24).



**ZONE NATURELLE PROTÉGÉE
DES "VLAAMSE BANKEN"**

LITS DE GRAVIERS

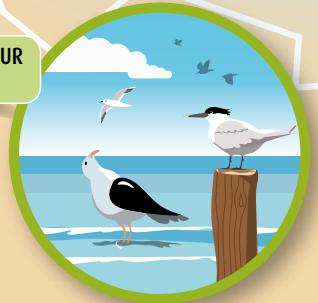


**ZONE NATURELLE PROTÉGÉE DE
LA "VLAKE VAN DE RAAN"**

**3 ZONES DE RECHERCHE POUR
LA PROTECTION DES FONDIS MARINS**

**BANCS DE VERS
TUBICOLES**

**ZONES PROTÉGÉES POUR
LES OISEAUX**



**RÉSERVE NATURELLE
"BAAI VAN HEIST"**

Zeebrugge

Ostende

Nieuport

Belgique

Pays-Bas

France



UNE MER D'ÉNERGIE

Le changement climatique constitue l'un des plus grands défis du XXI^e siècle. Notre mer du Nord contribue à la solution : non seulement en absorbant les gaz à effet de serre, mais elle offre également de nombreuses possibilités de produire de l'énergie durable et "verte". Les éoliennes en mer fournissent déjà de l'énergie. D'autres sources d'énergie, telles que l'énergie des vagues et des marées, font également l'objet de recherches.

Dans le plan d'aménagement des espaces marins 2014-2020, une **zone orientale** a déjà été désignée pour l'énergie renouvelable. Ces parcs

éoliens fournissent de l'énergie à la moitié des ménages belges. En plus de cette zone, **trois nouvelles zones** ont été désignées dans le plan 2020-2026. Celles-ci sont

situées à au moins 32 kilomètres de la côte, soit 10 kilomètres plus loin en mer que la zone du parc éolien déjà aménagée. Ces nouvelles zones couvrent une superficie totale de 285 km² et ont été baptisées zones éolienne Princesse Elisabeth. Au total, 4 gigawatts d'énergie renouvelable seront produits dans notre mer du Nord.

Saviez-vous

que la Belgique prévoit proportionnellement le plus d'espace offshore pour l'énergie renouvelable de tous les pays du monde ?

Le modular offshore grid, installé par gestionnaire de réseau Elia.



© Bllb

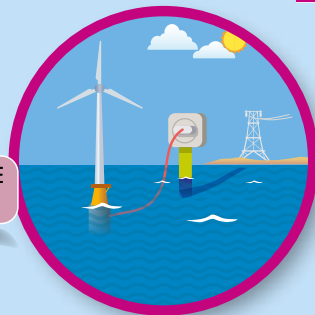
Le **modular offshore grid** est mieux connu sous le nom de "prise de courant en mer". Trois parcs éoliens seront connectés à cette prise afin de réduire le nombre de câbles sous-marins vers la côte. Une mesure qui perturbe moins les fonds marins, bonne pour le portefeuille du consommateur et bonne pour l'environnement.

Les nouveaux **pipelines** de gaz, **câbles** d'électricité et de télécommunications sont regroupés autant que possible dans des "**corridors**" ou couloirs définis. En établissant de tels corridors :

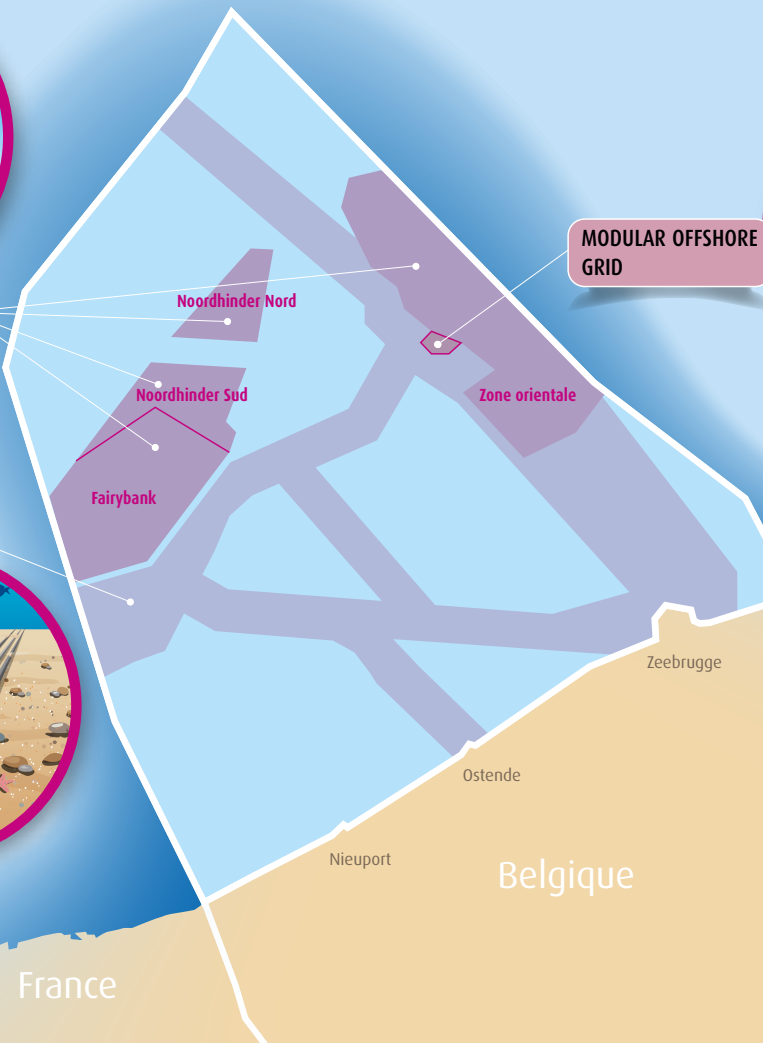
- les pipelines et les câbles gênent le moins possible les autres activités
- le milieu marin est épargné car les fouilles demeurent localisées
- les opérateurs bénéficient d'une sécurité juridique puisque les câbles seront déployés à des endroits bien précis.



ZONES DÉDIÉES À L'ÉNERGIE RENOUEVABLE



MODULAR OFFSHORE GRID



CORRIDORS POUR LES CÂBLES ET PIPELINES



Zeebrugge

Pays-Bas

Ostende

Belgique

Nieuport

France



UNE MER PLEINE DE NAVIRES

Notre mer du Nord est l'une des mers les plus fréquentées au monde. C'est aussi la porte d'entrée de tous les ports maritimes belges. Chaque année, il y a plus de 300 000 mouvements de navires : navires de commerce, bateaux de pêche, navires de patrouille, paquebots et bateaux de plaisance.

La liberté de navigation est l'un des plus anciens principes juridiques au monde. Elle est inscrite dans la "constitution" internationale de la mer, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Dans le plan, cependant, des **routes maritimes** spécifiques sont désignées pour garantir la sécurité. La mer y est suffisamment profonde et permet aux navires de grande taille d'atteindre sans problème les ports d'Anvers et de Zeebrugge.

Il existe des restrictions de navigation dans et autour des **zones dédiées à l'énergie renouvelable** afin de garantir la sécurité des navires et des éoliennes. Toutefois, des recherches sont en cours en vue de déterminer quelles sont les possibilités de stimuler l'utilisation multiple de l'espace dans les parcs éoliens. Ainsi, par exemple, l'aquaculture et la pêche passive sont autorisées sous certaines conditions.

Dans le futur, les **ports de Zeebrugge** et d'**Ostende** pourront éventuellement s'étendre vers la mer. Une zone a été réservée, à cet effet, autour de ces ports.

Le **dragage** – l'enlèvement du sable et de la vase – est nécessaire pour permettre le passage des bateaux dans les chenaux (surtout à proximité de la côte), entretenir et aménager les ports. Ces déblais sont ensuite rassemblés dans des **lieux de déversement de boues de dragage** spécialement affectés à cet usage. Le plan prévoit des emplacements alternatifs si ceux désignés à l'origine, ne peuvent plus être utilisés, pour quelque raison que ce soit.



Le port de Zeebrugge.

Un bateau "walk-to-work" équipé pour l'accueil du personnel et destiné à l'entretien des parcs éoliens.

© Roland Moreau

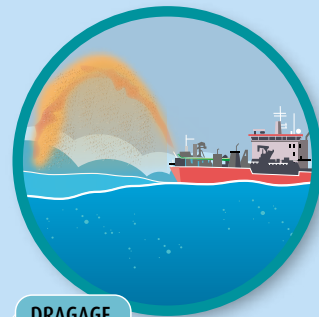
Saviez-vous

qu'en 2019, un nouveau Code de la marine marchande belge a été adopté pour remplacer l'ancienne législation du XIXe siècle ?





ROUTES MARITIMES



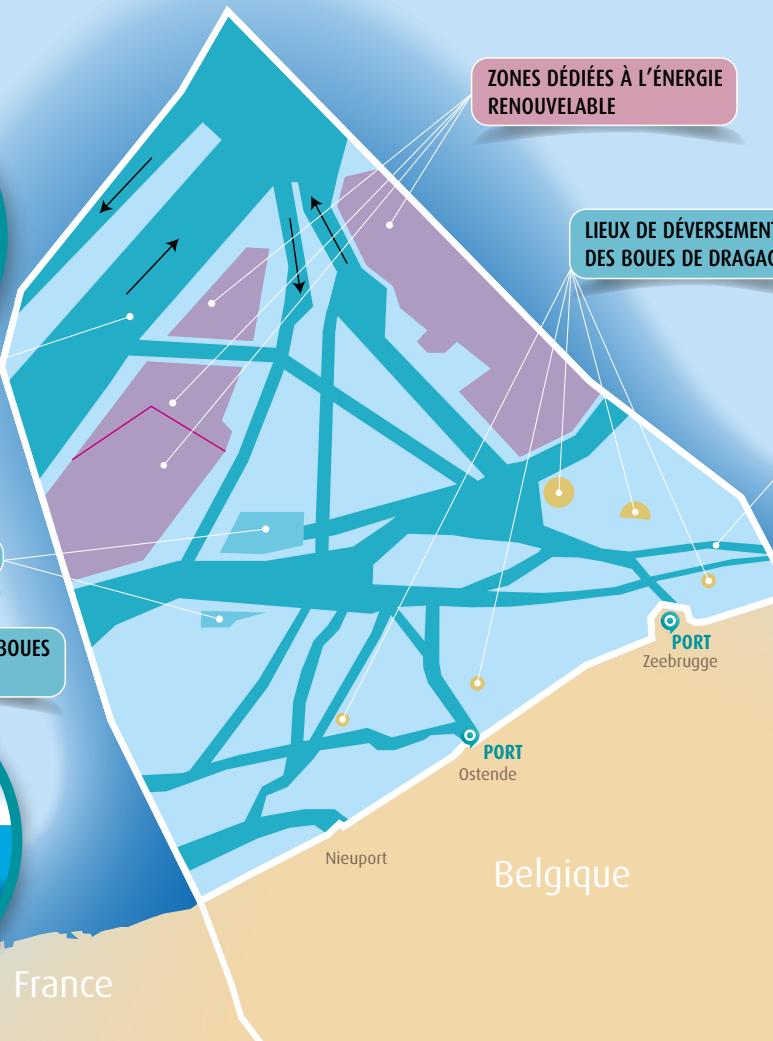
DRAGAGE

ZONES DÉDIÉES À L'ÉNERGIE RENOUELABLE

LIEUX DE DÉVERSEMENT DES BOUES DE DRAGAGE

ZONES D'ANCRAGE

DÉVERSEMENT DES BOUES DE DRAGAGE



France

Belgique

Pays-Bas

PORT
Ostende

PORT
Zeebrugge

Nieuport



LA MER COMME SOURCE DE NOURRITURE

Notre mer du Nord sert de “nursérie” à de nombreuses espèces de poissons : les jeunes limandes, plies, merlans et soles, entre autres, y trouvent protection et nourriture. À l’âge adulte, ces poissons comptent parmi les espèces les plus commercialisées.

Afin de préserver et de renforcer la fonction écologique de notre mer du Nord, il est important de développer des formes de pêche durables. C’est pourquoi, dans les **trois zones de recherche** à l’intérieur et à l’extérieur de la zone naturelle protégée des “**Vlaamse Banken**” (voir ‘Une mer pleine de vie’ p. 6), les zones les plus précieuses seront protégées : seules les techniques de pêche qui n’affectent que peu ou pas les fonds marins seront autorisées.

Pêche avec le chalut à perche : une lourde traverse métallique – la perche – est remorquée sur les fonds marins avec des filets et un tapis de chaîne.

Dans la zone naturelle protégée des “Vlaamse Banken”, la pêche sportive est autorisée à la condition qu’elle ne perturbe pas les fonds marins, comme la pêche à la ligne, par exemple. Exceptionnellement, certaines techniques qui remuent les fonds marins sont autorisées :

- La pêche à pied ou à cheval (p. ex. la **pêche aux crevettes à cheval**)
- La pêche récréative aux crevettes (en bateau) : les pêcheurs amateurs actifs depuis au moins trois ans

peuvent sortir pêcher dix fois par an, avec une permission spéciale. Cette autorisation est valable pour une durée maximale de six ans.

Il n’y a pas de restrictions à la pêche en dehors des “Vlaamse Banken” mis à part la zone des parcs éoliens existants et ses alentours en raison de l’interdiction d’y naviguer. Cependant, l’**aquaculture durable** pourra être développée dans les zones d’énergie renouvelable. La **pêche passive** (pêche avec des engins fixes, tels que des cages à poissons) sera autorisée dans les nouvelles zones d’énergie renouvelable, pour autant que les conditions d’exploitation soient respectées.

L’aquaculture et la pêche passive peuvent devenir de nouvelles activités importantes pour la production de poisson et la pêche en Belgique (sous certaines conditions).

Saviez-vous

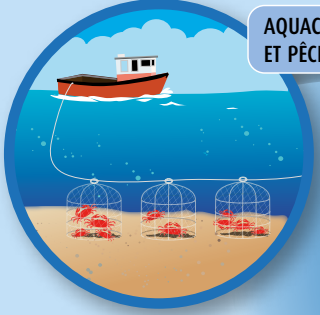
que l’aquaculture est l’activité de production alimentaire qui connaît la plus forte croissance au monde ?





ON PEUT PÊCHER PARTOUT SAUF
AUTOUR DES ÉOLIENNES

AQUACULTURE DURABLE
ET PÊCHE PASSIVE

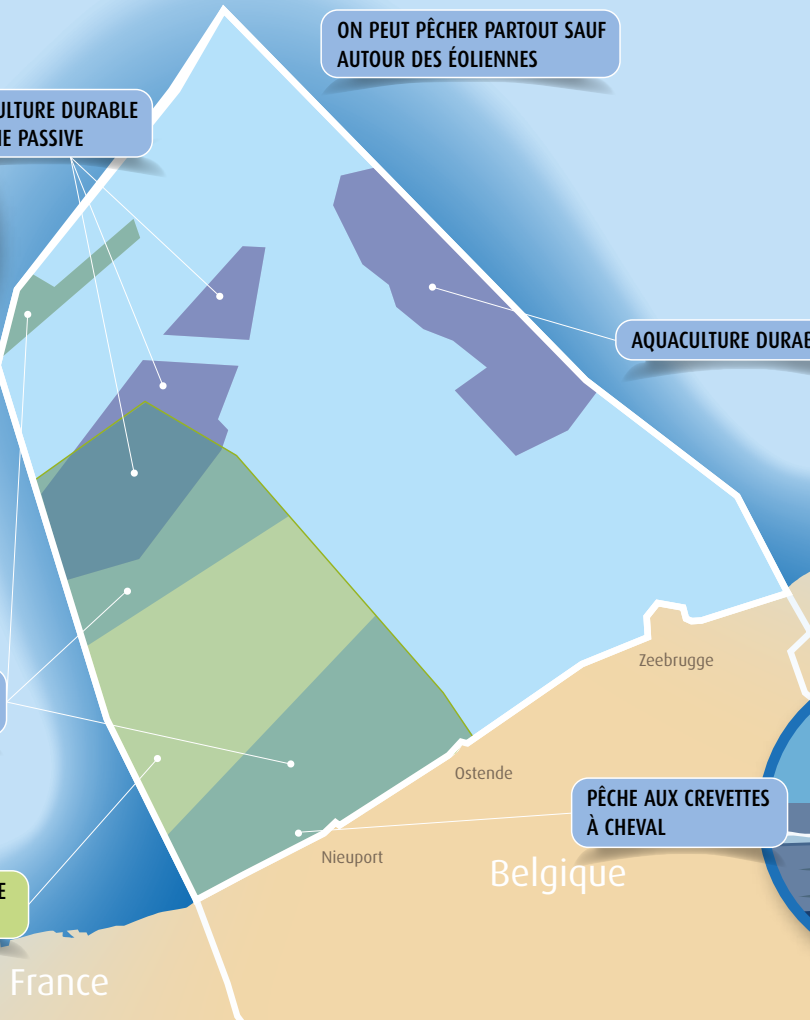


AQUACULTURE DURABLE



3 ZONES DE RECHERCHE POUR
LA PROTECTION DES FONDS MARINS

ZONE NATURELLE PROTÉGÉE
DES "VLAAMSE BANKEN"



PÊCHE AUX CREVETTES
À CHEVAL





LA MER COMME FORCE DE LA NATURE

Pour protéger notre côte contre les tempêtes et les inondations, les plages sont régulièrement surélevées avec d'énormes volumes de sable (en moyenne 550 000 m³ par an). Les falaises de sable qui apparaissent sur la plage après le passage d'une tempête (voir photo) montrent clairement que ces travaux sont nécessaires. Il faut donc disposer de suffisamment de zones pour l'extraction du sable (voir ci-dessous).

A proximité de La Panne, un endroit est spécialement destiné aux expériences en matière de **protection du littoral côtier**. Ainsi, par exemple, le fait de rehausser les bancs de sable et son impact sur la sécurité de la côte peuvent être analysés. Des expériences peuvent également être menées quant à l'utilisation des vers tubicoles pour lutter contre l'érosion.



© Wouter Claeyns

Falaises de sable à Bredene après une tempête en décembre 2017.

LA MER COMME MATÉRIAU DE CONSTRUCTION

Chaque année, deux à trois millions de m³ de sable sont extraits de notre mer du Nord. Ce sable est principalement utilisé pour la construction, comme matière première pour la fabrication de béton. Il faut également beaucoup de sable pour protéger la plage et la côte contre les inondations.

Comme la qualité et la granulométrie du sable ne sont pas les mêmes partout, il existe des **zones d'extraction** à différents endroits de la mer du Nord.

Cependant, les **chenaux qui présentent une valeur écologique** ne peuvent être utilisés à cet effet. L'extraction de sable est soumise à un rapport d'impact environnemental. Sur la base de ce rapport, un per-

mis peut ou non être délivré. Les extracteurs de sable paient une redevance par m³ prélevé. Ces redevances sont, entre autres, affectées à la recherche sur l'incidence sur l'environnement de cette extraction.

Une drague suceuse à trémie aspire le sable et le pompe dans l'espace de chargement du navire.



© IJKB/BOO Nature

Saviez-vous

que le sable est la ressource naturelle la plus utilisée, après l'eau douce ?



ZONE DE RECHERCHE



ZONES D'EXTRACTION



L'EXTRACTION DE SABLE EST LIMITÉE AUX ZONES AUTORISÉES

CHENAUX DE VALEUR ÉCOLOGIQUE

ZONE DE TESTS POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

France

Belgique

Pays-Bas

Zeebrugge

Ostende

Nieuport



LA MER COMME DOMAINE MILITAIRE

Notre mer du Nord est parfois utilisée pour des activités et des exercices militaires. Il s'agit principalement d'exercices de tir, depuis la terre en direction de la mer, et d'exercices de déminage. A cette fin, le plan prévoit des zones spécifiques.

La navigation, la pêche, le dragage et l'extraction sont interdits dans ces zones lors du **déroulement des exercices militaires**. Les autres utilisateurs de la mer sont informés de ces exercices, par le biais des "avis aux navigateurs". Il s'agit d'une publication bimensuelle présentant les informations nautiques les plus récentes ainsi que les corrections et les ajouts aux cartes marines.

Saviez-vous

que la Belgique abrite et gère le **NATO Center of Excellence** dans le domaine de la lutte contre les mines à Ostende ?

Les exercices de tir depuis la terre sont interdits pendant les week-ends, jours fériés et vacances scolaires, afin de ne pas causer de nuisances pendant la saison touristique.

Une **zone de destruction des munitions** est également prévue. Les deux guerres mondiales ont laissé des traces dans notre mer du Nord. De temps à autre, il arrive que l'on trouve encore des mines non explosées à certains endroits. Elles ont par exemple été découvertes lors des recherches préliminaires à la construction de parcs éoliens et ne peuvent pas toujours être ramenées à terre pour être démontées en toute sécurité. En prévoyant un endroit précis où ces mines peuvent être déclenchées, on évite de perturber l'environnement à divers endroits.

Après la Première Guerre mondiale, plusieurs pays ont abandonné des tas de munitions de guerre, ne sachant comment les gérer. A cette époque, il valait mieux les stocker en mer, à défaut d'autre solution. Notre pays a établi un tel dépôt près de Knokke-Heist : le "**Paardenmarkt**" ("le marché aux chevaux"), du nom du banc de sable où il se situe. L'état et l'évolution de ce dépôt font l'objet d'un suivi minutieux. Bien évidemment, toutes les activités qui affectent les fonds marins (telles que la pêche et l'extraction de sable) y sont totalement interdites, sauf si elles sont directement liées à la gestion du site.

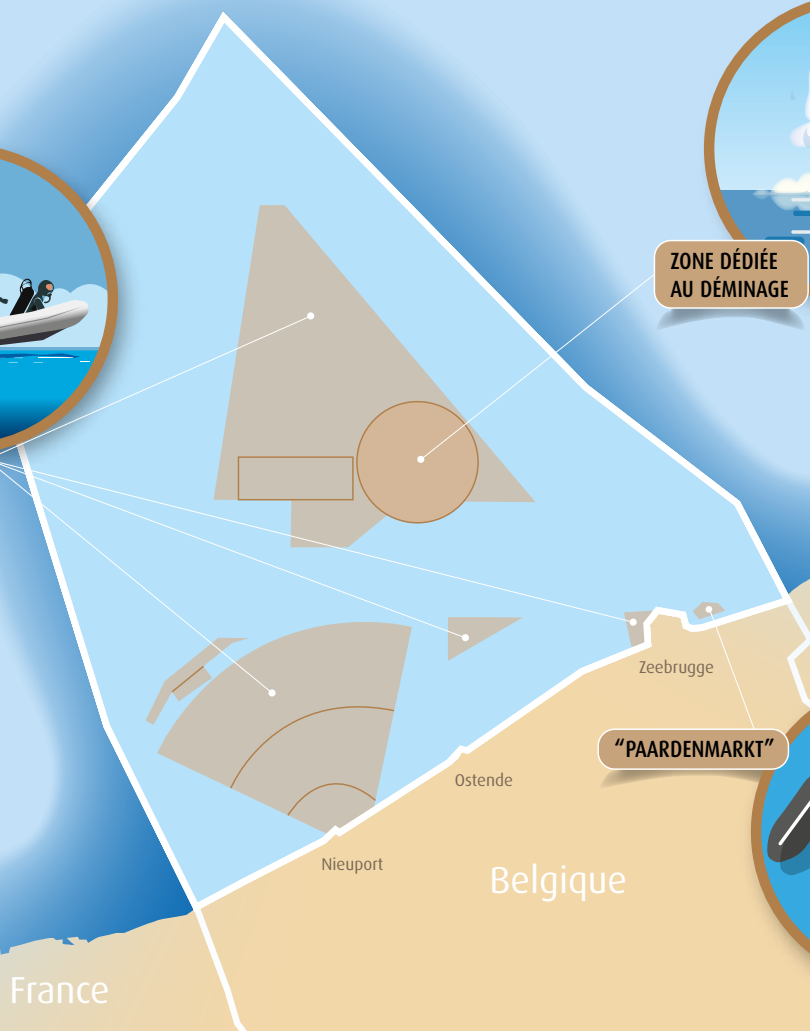




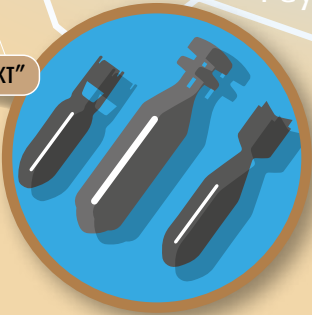
**ZONE DÉDIÉE
AU DÉMINAGE**



**ZONES DÉDIÉES AUX
EXERCICES MILITAIRES**



"PAARDENMARKT"



Pays-Bas

Belgique

France

Nieuport

Ostende

Zeebrugge



UNE MER DE PATRIMOINE

Il y a plus de 300 **épaves de navires** dans notre mer du Nord. Ces épaves ont une grande valeur culturelle et sont très populaires auprès des plongeurs d'épaves et pêcheurs sportifs. En outre, elles ont une valeur écologique importante : elles constituent d'importants lieux de refuge et de reproduction pour différentes espèces de la faune marine. Il existe une loi qui permet de protéger les épaves en tant que patrimoine culturel subaquatique. Jusqu'à présent (février 2020), neuf épaves ont été reconnues, à ce titre (indiqués en jaune sur la carte).

Saviez-vous

que plus de 4,5 tonnes de déchets ont été récupérées lors du nettoyage du bateau-phare le West-Hinder en 2019 ?



© Omerand-afgoed - Peter Decroos

La tour d'un sous-marin de type UB III de la Première Guerre mondiale échoué sur le Fairy Bank.

UNE MER DE CONNAISSANCES

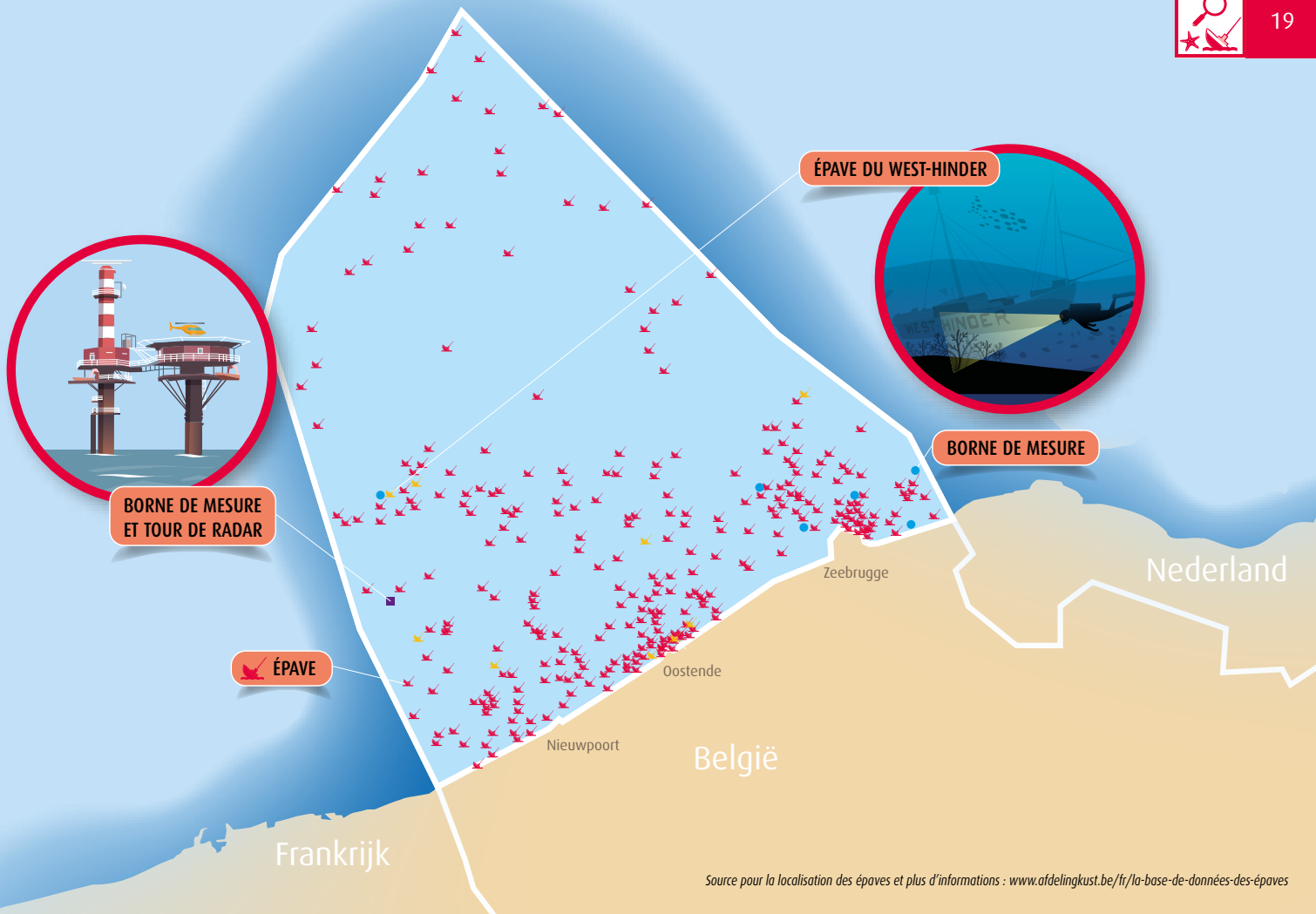
Les bouées, **bornes de mesure**, **radars** et pylônes garantissent une navigation en toute sécurité. La couverture radar permet de surveiller à distance les mouvements des navires afin de détecter les risques à un stade précoce. Les mâts servent, entre autres, de stations météorologiques.

Notre petite partie de la mer du Nord est une des zones maritimes les plus étudiées au monde. La recherche scientifique y est importante, notamment pour le suivi de l'état de l'environnement, sa protection et sa restauration, ainsi que pour évaluer l'impact des activités qui y sont menées. De nouvelles recherches restent nécessaires pour relever les défis de demain.

Des scientifiques préparent leur forage de roche sur le navire de recherche Belgica pour prélever des échantillons de sol.



© HX&B-00 Nature





UNE MER PLEINE DE POSSIBILITÉS

L'économie bleue est l'un des segments de l'économie qui connaît la croissance la plus rapide : son chiffre d'affaires total en Belgique a augmenté de 59% entre 2009 et 2016. L'économie bleue englobe de nombreux secteurs couverts dans cette brochure, tels que la pêche, le transport maritime, l'énergie éolienne et l'extraction de sable. Elle concerne également de nombreuses autres activités qui peuvent être moins évidentes, comme l'exploitation minière en haute mer et la culture d'algues.

De nombreuses entreprises belges actives dans le secteur maritime figurent parmi les meilleures du monde, il suffit de penser à nos entreprises de dragage. Pour permettre encore plus d'innovations, le plan prévoit **cinq zones pour les activités commerciales et industrielles** dans notre mer du Nord. Après tout, selon l'activité, certaines zones sont mieux adaptées que d'autres (par exemple en raison de la profondeur de l'eau, de la vitesse du courant et de la distance par rapport à la côte).

Il a été décidé de ne pas déterminer de manière limitative les activités qui peuvent avoir lieu dans ces

zones afin de favoriser l'économie bleue en plein développement. A titre d'exemple, les premières éoliennes implantées en mer produisent 3 mégawatts alors que les dernières installées en 2019, produisent près de 9,5 mégawatts chacune.

Lorsqu'une entreprise ou un consortium souhaite utiliser l'une de ces zones, un appel à la concurrence est lancé pour s'assurer que l'espace marin, qui est rare, est utilisé de manière optimale. Les demandes sont ensuite évaluées en fonction de leur impact sur le paysage marin et la nature, et de leur valeur ajoutée sociale.

Saviez-vous
qu'on expérimente au large des côtes écossaises des centres de données sous-marins afin d'économiser sur les coûts de refroidissement ?

UNE MER DE PLAISIR

La mer, la plage, la digue et les dunes offrent de nombreuses possibilités de détente : nager, faire du kite- et windsurf, du voilier, du ski nautique, de la pêche, se promener, bronzer, etc. Après tout, le tourisme est une des principales activités dans la région côtière.

Afin de limiter l'impact sur le milieu marin, certaines activités ne sont pas autorisées. Par exemple, la pêche récréative au filets maillants en mer est interdite, car les marsouins peuvent facilement s'empêtrer et mourir dans ces filets.

Dans la zone naturelle protégée des "Vlaamse Banken", la pêche récréative n'est autorisée que si elle

ne remue pas les fonds marins. A titre exceptionnel, la pêche récréative aux crevettes est autorisée dans certaines conditions. La pêche à pied et à cheval constituent deux autres exceptions.

Saviez-vous
que la pêche aux crevettes à cheval à Oostduinkerke est reconnue comme "patrimoine culturel immatériel de l'humanité" ?





**ZONES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS
COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES**



France

Belgique

Pays-Bas

Nieuport

Ostende

Zeebrugge

UNE MER DE QUESTIONS !

- 1** Quelle est la longueur approximative de notre côte belge ?
- 75 km
 - 65 km
 - 55 km
 - 45 km
- 2** Quel pourcentage de notre mer du Nord est une zone naturelle protégée ?
- 5%
 - 23%
 - 37%
 - 98%
- 3** Qu'est-ce qui n'est pas une source d'énergie renouvelable ?
- L'énergie des vagues
 - L'énergie éolienne
 - L'énergie des marées
 - Le charbon
- 4** Combien de navires environ traversent la mer du Nord belge chaque année ?
- 300.000
 - 50.000
 - 2.000
 - Un nombre infini
- 5** Quel poisson ne vit pas dans notre mer du Nord ?
- Le merlan
 - La limande
 - Le pangasius
 - La sole
- 6** Combien de m³ de sable sont extraits de notre mer du Nord chaque année ?
- 2 à 3 millions
 - 200.000
 - 1 milliard
 - 900.000
- 7** Quel est le nom du dépôt de munitions qui remonte à la Première Guerre mondiale ?
- Le marché de la bête
 - Le marché aux chevaux
 - Le marché aux poissons
 - Le marché libre
- 8** Quel genre de navire était le West-Hinder, l'épave qui a été complètement nettoyée en 2019 ?
- Un navire pirate
 - Un navire de guerre
 - Un sous-marin
 - Un bateau-phare (une sorte de phare en mer)
- 9** Quelle activité n'est pas couverte par l'"économie bleue" ?
- La culture de bleuets
 - La pêche
 - L'énergie éolienne
 - Le transport maritime



Solutions

1) b, 2) c, 3) d, 4) a, 5) c, 6) a, 7) b, 8) d, 9) a





POUR EN SAVOIR PLUS

- www.aménagementdesespacesmarins.be : site web du Service public fédéral Santé publique - service Milieu marin, avec le plan d'aménagement des espaces marins complet
- www.notremerdunord.be : site web du Service public fédéral Santé publique - service Milieu marin
- 📄 Brochure "La mer regorge de vie ... Comment protéger et rétablir la riche biodiversité de notre mer du Nord ?" et autres publications (info@health.fgov.be)
- www.sciencesnaturelles.be > science > recherche > milieux naturels : site web de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique - DO Nature
- www.economie.fgov.be > énergie : site web du SPF Economie - DG Énergie
- www.mobilit.belgium.be > transport maritime : site web du SPF Mobilité et Transport - DG Transport maritime
- www.mil.be : site web de la Défense
- www.vliz.be : site web de l'Institut flamand de la mer
- www.ilvo.be : site web de l'Institut de recherche agricole et de pêche
- www.afdelingkust.be/fr/la-base-de-données-des-épaves (NL) : base de donnée des épaves - service Hydrographie de Flandre - division de la Côte - Agence des Services Maritimes et de la Côte
- www.west-vlaanderen.be (NL) : site web de la province de Flandre occidentale





COLOPHON

Cette brochure est une réalisation du Service public fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Date

Février 2020

Rédaction

Jesse Verhalle et Mieke Van de Velde

Layout

Cunéiforme sprl

Contact

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Contact Center

02 524 97 97

info@health.fgov.be

Editeur responsable

Tom Auwers, Président du Comité de Direction,

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Place Victor Horta 40, boîte 10

1060 Bruxelles

Dépôt légal

D/2020/2196/4

Photo de couverture

© Omni-C

La reproduction des textes et des cartes est autorisée sous réserve de l'accord préalable du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

La version électronique de cette brochure est disponible sur www.aménagementdesespacesmarins.be

Deze brochure is ook beschikbaar in het Nederlands.

Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier portant le label FSC.



CARTE INTÉGRÉE



ON PEUT PÊCHER PARTOUT SAUF AUTOUR DES ÉOLIENNES



ZONES DÉDIÉES À L'ÉNERGIE RENOUVELABLE



ROUTES MARITIMES



ZONES D'EXTRACTION



ZONE NATURELLE PROTÉGÉE DES "VLAAMSE BANKEN"



ZONE NATURELLE PROTÉGÉE DE LA "VLAKTE VAN DE RAAN"



ZONES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES



"PAARDENMARKT"



ZONES PROTÉGÉES POUR LES OISEAUX



ZONE DE TESTS POUR LA PROTECTION DU LITTORAL



LIEUX DE DÉVERSEMENT DES BOUES DE DRAGAGE



France

Belgique

Pays-Bas

PORT Zeebrugge

PORT Ostende

Nieuport



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**